



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 015-200038149-20260212-DE_003_2026-DE

Le Comité Syndical, convoqué le 30 janvier 2026 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 12 février 2026 à 18 h 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 Nombre de Conseillers représentés : 6

Nombre de Conseillers absents à la séance : 3 Nombre de Conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. ~~Jean-Luc LENTIER~~ représenté par M. Antoine GIMENEZ, ~~Michel CANCHES~~ représenté par M. Michel TEYSSEDOU, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~ représenté par M. Christian POULHES.

Conseillers : Mesdames et Messieurs ~~Yves ALEXANDRE~~, Michel BAISSAC, ~~Patricia BENITO~~ représentée par M. Louis ESTEVES, ~~Michel COSNIER~~, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, ~~Jean-Michel FAUBLADIER~~ représenté par Mme Maryline MONTEILLET, ~~Jean-Louis FRESQUET~~, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, ~~Jean-François RODIER~~ représenté par Michel BAISSAC, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° D2026/3 : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Par délibération n° 2022/15 du 13 octobre 2022, le Comité Syndical a créé une autorisation de programme pour la gestion des aides accordées au titre du contrat de chaleur renouvelable pour un montant global de 4 294 400 €. Cette autorisation de programme a été mise à jour par délibération n° 2023/8 du 13 avril 2023 afin de porter le montant global à 5 236 950 € suite à la signature de la convention définitive entre l'ADEME et le Syndicat Mixte du SCoT BACC ainsi que par la délibération n° 2024/10 du 26/03/2024 afin de mettre à jour les CP.

Il convient aujourd'hui de procéder à la mise à jour des crédits de paiement afin de prendre en compte le montant des dépenses réellement exécutées en 2025.

Les tableaux joints en annexe détaillent l'enveloppe financière de l'opération et la répartition annuelle des Crédits de Paiement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise à jour des tableaux de l'AP/CP tels que présentés en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le secrétaire,

Pierre MATHONIER

Clément ROUET